

## La question de la crédibilité

Hier à Herblay la commission a poursuivi ses auditions publiques. On comptait à 20 h 15 plus de cent cinquante participants et une trentaine de demandes d'auditions.

À 23 h 30 quand la CPDP a conclu la soirée, 20 intervenants avaient pris la parole. Certains ont été vivement applaudis à l'issue de leur intervention.

Nous relevons ici les éléments de controverse qui sont apparus dans la réunion.

- **Quelle obligation à l'issue du débat public ?**

Dès l'ouverture de la réunion, plusieurs intervenants se sont interrogés sur le débat public. L'un des participants a demandé des précisions sur les obligations du maître d'ouvrage à l'issue du débat public. La Commission a répondu que les maîtres d'ouvrage restent les décideurs mais que, dans la pratique, nombreux sont ceux qui font évoluer fortement leur projet suite au débat public. Un participant a alors déclaré : « je ne partage pas cette vision très angélique sur le débat public ».

- **Quelle crédibilité d'un débat sur l'opportunité ?**

Un riverain a noté que le débat public doit porter sur l'opportunité du projet. Il manifeste ses doutes.

En effet, il constate qu'un article d'un quotidien évoque le risque de condamnation de la France pour le non-respect des directives européennes sur l'eau. Il observe que pour éviter cette condamnation, la seule réponse de l'Etat Français serait l'investissement de 800 millions d'euros à Seine Aval. Il conclut « et l'on vient nous dire que l'on nous consulte ».

Plusieurs intervenants ont demandé si la question du traitement des eaux sales était évoquée « dans le Grenelle de l'environnement ».

- **La décentralisation a-t-elle été mise en œuvre ? Peut-elle se poursuivre ?**

Plusieurs intervenants ont, à nouveau, insisté sur la nécessité de décentraliser ou déconcentrer le traitement des eaux sales et d'en finir avec le « tout à Achères ».

Le SIAAP a indiqué que les développements à Valenton, Colombes et les Grésillons permettent une importante déconcentration et ainsi de limiter les volumes traités à Seine Aval à 1,7 et bientôt à 1,5 millions de m<sup>3</sup>. Le SIAAP a affirmé que la réduction du volume traité ainsi que la destruction d'une partie de Seine Aval étaient une réalité.

Certains intervenants ont alors constaté que certaines implantations prévues au scénario C du Schéma d'assainissement n'avaient pas été réalisées.

Le SIAAP a précisé que, pour Enghien, l'investissement avait été abandonné parce que la capacité prévue (10 000 m<sup>3</sup> par jour) n'avait pas été jugée assez significative. Un projet à Epinay avait été aussi abandonné. Pour Marivel, l'urbanisation prévue et programmée pour 2007 n'a pas permis de réaliser l'ouvrage devant traiter 60 000 m<sup>3</sup> par jour. Enfin, pour la station des Grésillons, le doublement du volume, de 300 000 à 600 000 m<sup>3</sup> par jour, n'était pas retenu pour des raisons techniques et financières. Le SIAAP souligne que 200 000 m<sup>3</sup> par jour ont été détournés de Seine Aval.

Un intervenant conteste que « 1,5 million de m<sup>3</sup> » soit garanti à Seine Aval. Il observe que la première tranche des Grésillons devra absorber les nouvelles urbanisations. Une intervenante craint que Seine Aval récupère les volumes d'eaux sales que les autres communes ne traiteront pas.

Un intervenant considère alors que la déconcentration « est une question pour demain ». Il propose un travail en commun pour « ré-explore la déconcentration ».

Le SIAAP indique que son Président a affirmé qu'il est disponible pour aller en deçà de 1,5 millions de m<sup>3</sup>. Il souligne que le SIAAP ne peut imposer la construction d'une usine à un Maire.

- **Faut-il limiter Seine Aval à 1,5 millions de m<sup>3</sup> par temps sec et limiter le volume des eaux de pluie ?**

La discussion sur les volumes traités à Seine Aval a porté sur le temps sec et aussi sur les temps de pluies.

Le SIAAP a rappelé les volumes moyens qui sont traités par temps de pluie et a indiqué que des projets importants sont prévus pour traiter en amont les eaux pluviales, notamment un projet de bassin de stockage de 200 000 m<sup>3</sup> à Clichy. Il a également rappelé que la gestion des eaux de pluie est de la compétence de nombreux acteurs en Ile de France, notamment des communes.

Le représentant du CAPUI a renouvelé sa demande : pas plus de 2,1 millions de m<sup>3</sup> jour par tout temps.

- **Qui décide ?**

La commission rapporte que plusieurs questions posées sur son blog portent sur les processus de décision. Qui décide les schémas d'assainissement ? Qui décide de faire ou de ne pas faire une station programmée dans les schémas ?

Le SIAAP rappelle que la compétence en matière d'assainissement des eaux usées et des eaux de pluie appartient au Maire. Ce sont les Maires qui décident de développer de nouvelles stations. Le SIAAP précise que ces maires sont tributaires d'une histoire.

Un intervenant est étonné que l'on ne trouve pas d'autres lieux dans la région parisienne.

Un représentant associatif estime que l'impuissance sur l'obtention de terrains pour créer des stations est manifeste. Il en appelle à l'Etat, au Ministre de l'environnement et au Président de la République pour préempter des terrains.

Un autre propose que l'on pénalise les Maires et les communes qui ne coopèrent pas.

Le SIAAP interroge : ne plus traiter les eaux de pluie ? Qui le ferait ? Notre déontologie, c'est de traiter les eaux qui nous arrivent. Il évoque la nécessité d'une prise de conscience des élus.

En fin de réunion, et pour répondre aux interrogations sur les évolutions des différents schémas et de certains projets, le SIAAP propose de présenter l'étude du Schéma directeur du SIAAP avec tous les partenaires.

- **Quels risques sanitaires ?**

La réduction des nuisances a été largement abordée.

Plusieurs intervenants se sont interrogés sur d'éventuels risques sanitaires liés en particuliers aux odeurs et sur les risques industriels liés au classement Seveso 2.

Le SIAAP a indiqué, qu'aucune étude ne démontre un impact sanitaire des stations d'épuration sur la santé des riverains et des salariés. Il a annoncé qu'une étude épidémiologique serait lancée en 2008 et a considéré que ces études pourraient devenir permanentes.

Un élu du Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS) du SIAAP a affirmé que les nuisances qui touchent les égoutiers existent également dans les stations. Certains agents auraient été intoxiqués suite à la couverture des usines et qu'en conséquence « nous ouvrons les portes » ce qui accroît les nuisances olfactives pour les riverains.

Sur les risques industriels, le SIAAP a indiqué que le classement Seveso serait lié à l'utilisation du gaz. Les risques liés au gaz ne touchent qu'un périmètre interne à l'usine et en aucun cas les riverains.

Le représentant du CHS a précisé que les procédés chimiques utilisés à Colombes présentent des risques plus grands. En conséquence, s'il n'est pas opposé à la refonte, il s'est déclaré contre des traitements chimiques.

La commission a indiqué que ces questions seraient approfondies lors des réunions thématiques de novembre en présence d'experts indépendants.

Une habitante a demandé que l'étude épidémiologique soit confiée à un organisme indépendant. Le SIAAP s'y est déclaré ouvert.

Sur la question spécifique des nuisances sonores, le SIAAP a indiqué que les moteurs responsables du bruit seraient changés dans les trois ans.

- **Quelles communications avec les riverains ?**

Plusieurs riverains ont abordé la question de la communication entre le SIAAP, les riverains et les élus.

Si des progrès ont été reconnus par plusieurs intervenants, quelques situations spécifiques ont été dénoncées (interventions de pompiers et de plongeurs dans des collecteurs).

Par ailleurs, une habitante a indiqué que les explications fournies sur la noirceur de l'eau ne lui semblaient pas pertinentes. Après que ces explications ont été à nouveau exposées en réunion publique.

Une amélioration de la communication a été demandée pour la période des travaux. Le SIAAP s'est engagé à créer une commission permanente de suivi.

Par ailleurs, le SIAAP a annoncé en fin de réunion que des suggestions pour le traitement paysager seraient prises en compte notamment des toits végétalisés et des plantations de peupliers en bordure de Seine.